

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

N° 9/2021 – 2026

Réalisation d'un trottoir le long de la RC 251 entre le giratoire du
Cimetière et le Ch. De l'Esparcette

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2021-2026 s'est réunie le
lundi 30 mai 2022 à la salle Sorge du bâtiment administratif de Chisaz.

Elle était composée des membres suivants :

Mme Lucie Gonet	RESOC
Mme Angela Macchia	ROLC
Mme Christelle Clerc	CDC
Mme Lorna Hinde	SC (suppléante Mme Egger était excusée)
Mme Silvia Losada Cardinale	SC (Présidente – Rapporteur)
M. Daniel Margot	CDC
M. Wembo Jah Olela	RESOC

Madame Nathalie Jatton, municipale et Monsieur Francis Toledano, chef du service
infrastructure, ont présenté ce préavis et ont répondu à toutes les questions des
membres de la commission. Cette dernière les remercie pour les précisions apportées
à ces questions ainsi que pour toutes leurs explications détaillées.

Organisation

La présidence n'étant pas souhaitée par l'un des membres, Mme Silvia Losada Cardinale préside la commission de préavis mentionné et en prend le procès-verbal.

Préambule

Ce préavis concerne la création de deux trottoirs et deux passages piétons, il s'agit d'un projet comprenant 3 objets :

Objet A : Création d'un trottoir sur le Ch. Du Closalet (Est) et d'un passage piétons

Objet B : Création d'un trottoir le long de la RC 251 rue du Timonet

Objet C : Création d'un passage piéton sécurisé sur la route de Cossonay.

Le but est de sécuriser la traversée piétonne sur la route de Cossonay ainsi que de créer la liaison piétonne entre l'arrêt du bus Timonet, les divers commerces et le Ch. de l'Esparcette. A noter que ce cheminement est déjà emprunté à l'heure actuelle par les piétons sans trottoir ; ce trottoir répondra donc au souhait des riverains et utilisateurs.

Le coût estimé des travaux pour les trois objets se monterait à CHF 722'000.00 TTC.

Discussion et questions

Objet A : Création du trottoir et passage piétons au Ch. Du Closalet

Un trottoir de 2m de large ainsi qu'un passage piétons seront créés dans le but d'améliorer l'accessibilité entre l'arrêt Timonet et le centre commercial Migros. Deux rangées de pavés, à chaque extrémité de tronçon, seront mises en place afin de déterminer et marquer la continuité au trottoir et ainsi sécuriser la traversée en amenant les piétons à emprunter le passage prévu.

Mise en place de nouveau candélabre et une adaptation (déplacement d'un candélabre existant au droit de la traversée piétonne) de l'éclairage existant est prévu afin d'améliorer la visibilité des piétons sur le tronçon et de l'adapté cette traversée piétonne.

Objet B : Création d'un trottoir à l'ouest de la RC 251, rue du Timonet et Ch. De l'Esparcette

Un trottoir sera créé à l'ouest de la RC 251, largeur de 2 m et il sera séparé de la chaussée par une banquette herbeuse de sur une partie de sa longueur, afin de

sécuriser le trottoir s'agissant d'une route à 60km/h avec une forte concentration de véhicule. Cette banquette herbeuse et possible jusqu'à la séparation de la route présélection direction ch. De l'Esparcette.

Les candélabres existants côté est de la RC 521 seront retirés et remplacés par 26 candélabres côté ouest, avec abaissement de lumière à 80% à partir de 22 heures jusqu'à 06 heures.

Objet C : Sécurisé la traversée piétonne de la route de Cossonay

L'emplacement actuel du passage piétons n'est pas idéal ; ce dernier étant trop près de l'arrêt de bus Timonet le manque de visibilité piétons/voitures lorsque les bus sont à l'arrêt étant problématique. Il s'agit de séparer la traversée piétonne de l'arrêt de bus en assurant une plus grande sécurité.

Le passage piétons sera rapproché du giratoire (15m) et l'îlot central existant sera prolongé afin d'y intégrer ledit passage et de le sécurisé. Le cheminement actuel entre les rues de Timonet et Cossonay sera déplacé afin de s'ajuster au nouveau passage piétons.

L'espace laissé par le déplacement de ce cheminement sera utilisé, dans un deuxième temps pour la mise en place d'un projet privé induit par L'EPFL à leur charge, projet paysagé, plantation de végétaux, la Commune de Crissier s'étant inscrite au projet et le site ayant été choisi.

Situation foncière :

Les aspects fonciers des 3 projets ont été réglés en amont.

Pour le projet A : l'emprise déjà été négociée par la Commune

Pour le projet B : Emprise de 0.85m de large, les propriétaires privés ont déjà tenu compte du futur empiètement du trottoir et bordure herbeuse dans leurs aménagements récents et une convention de cession de terrain a été conclue entre Commune et propriétaire en amont de la mise à l'enquête.

Seule demande particulière émanant d'un des propriétaires dont le projet nécessite l'abattage d'une haie se trouvant en limite de propriété. A la demande du propriétaire, une haie sera replantée.

Pour le projet C : Objet entièrement en DP.

Pour tous les projets, les conventions de cessions de terrains ont été établies et conclues préalablement à la mise à l'enquête.

Accès privés :

Les chaussées ne sont pas modifiées. Les accès privés aux divers commerces devront être aménagés par les divers propriétaires, à leurs charges.

Financement :

Une demande a été faite par la Commune pour une éventuelle subvention des projets B et C, route cantonale projet nécessaire et avec un avantage sécuritaire important, cette dernière a été acceptée mais, à ce jour, le montant de la subvention octroyée n'a pas encore été communiqué.

Concernant le projet A, projet communal uniquement, pas de subvention octroyée.

Conclusion :

Prise de position de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2021-2026 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, par 7 voix en faveur soit l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Au nom de la Commission

Silvia Losada Cardinale

Présidente - Rapporteur